

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE CAMPENEAC**  
**Séance du 9 JUIN 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 2 juin 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - JUGEL Stéven - MOUNIER Benoit - ARGENTE Luce - WHITE Cécile - MORIN-DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal.

Absents excusés ayant donné pouvoir : DRAGON Sandra ayant donné pouvoir à Pascal SAVIGNE - ALIX Mathilde ayant donné pouvoir à Isabelle MORIN-DIEGO - MAHIEUX Jérémy ayant donné pouvoir à Benoit MOUNIER - TRANVAUX Patrice ayant donné pouvoir à Chantal LARGEAU - PICARD Laurence ayant donné pouvoir à Stéven JUGEL - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Nolwenn le MOIGNE - DENIS Stéphane ayant donné pouvoir à Luce ARGENTE.

Secrétaire de séance : GABARD Bruno.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 19

---

**Délibération n°2023/50**

**Objet : Fixation des tarifs de la cantine.**

Face à l'augmentation des denrées alimentaires, des coûts de l'énergie (gaz, électricité), le Conseil Municipal a validé par délibération en date du 30 juin 2022 une augmentation de 20 centimes des tarifs cantine pour l'année 2022/2023. La Commission « Affaires scolaires » qui s'est réunie le 9 mai 2023 étudiera une proposition de tarifs modulés pour une application à la rentrée de septembre 2024. Cette proposition sera soumise au Conseil municipal.

Dans l'attente des résultats de l'étude, il est proposé aux membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, de procéder à un vote donnant les résultats suivants :

Votants : 19

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Présents : 12

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Maintenir** les tarifs de la cantine à 3.60 € pour un repas enfant et à 5.30 € pour un tarif adulte.

Pour copie conforme,  
Madame Hania RENAUDIE,  
Maire.



Monsieur Bruno GABARD,  
Secrétaire de séance.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gabard'.